

Bilan de la session 2007 du CNU

Section 26.

Rédigé par le bureau de la Section*
juin 2007

Les membres du CNU sont en fin de mandat, et le Conseil sera renouvelé cet automne. Un très bref bilan du travail du CNU sur les quatre dernières années pourrait être le suivant :

- Le travail de qualification aux fonctions de Maître de Conférences et aux fonctions de Professeur est lourd (plus de 500 dossiers examinés par an), mais utile. Le processus de qualification par le CNU délivre un label de qualité garantissant la compétence des enseignants-chercheurs en mathématiques dans les universités françaises.

- Le choix annuel des promus à la hors-classe des MdC, à la première classe des professeurs et à la classe exceptionnelle des professeurs est difficile, car le nombre de promotions ouvertes à ces grades est largement inférieur au nombre de collègues qui devraient naturellement en bénéficier, au vu la qualité de leur travail scientifique, de leur investissement pédagogique et des services rendus à la communauté dans l'administration de la recherche ou de leurs établissements. Ce déséquilibre entre l'offre et les besoins est particulièrement criant pour les promotions à la première classe des professeurs.

En sus de la comparaison des dossiers, nous avons aussi veillé au respect de quelques équilibres, en particulier en ce qui concerne la représentation des "sous-disciplines", et la distribution des âges des promus. Les choix que nous avons fait ont été adoptés à l'unanimité de notre Conseil.

- La distribution des semestres de Congé pour Recherche ou Conversion Thématique est aussi délicate, d'autant plus que le CNU ne dispose que d'un contingent extrêmement réduit pour une demande forte en nombre et en qualité.

Nous remercions l'Institut Henri Poincaré qui a accueilli dans ses locaux historiques et agréables sept de nos huit sessions, et l'Université de Tours qui nous a invités en mai 2007.

Voici le bilan de la quatrième année du présent Conseil.

*Emmanuel Lesigne, François Golse, Bernard Gleyse et Olivier Raimond

1 Qualifications : bilan 2007

1.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 510. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 125. Sur les 385 dossiers examinés, 252 candidats ont été qualifiés (soit 65 %). Environ les 4/5 des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Comme les années passées, deux critères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les Mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse).

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Maths.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline ne semble pas suffisante à elle seule pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous demandons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un CV détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et au minimum quelques-uns de ceux-ci.

La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes. Mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les candidats dont la formation et/ou la mention du doctorat ne relèvent pas des mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, économie,...), il est impératif qu'une large part du dossier de qualification soit consacrée à la mise en évidence :

- de la part des mathématiques dans leur formation initiale ;
 - de leur contribution scientifique dans le domaine des mathématiques appliquées.
- Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. (Cette

condition n'est bien sûr pas absolue).

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes (livret du candidat SMF-SMAI, voir www.emath.fr) qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

1.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits était de 139. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 14. Sur les 125 dossiers examinés, 96 candidats ont été qualifiés (soit 77 %). Un refus de qualification sur deux est justifié par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Master de Maths.
- Un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente.
- La démonstration d'une réelle autonomie scientifique.
- L'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

Sur la base de ces critères, la majorité des dossiers examinés ne posait aucun problème.

2 Promotions

Nous donnons dans cette section un bilan du travail du CNU sur les promotions en 2007, auquel nous avons ajouté un bilan des promotions locales l'année précédente.

Les dossiers de candidature à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non des trois dernières années, comme c'est demandé par l'administration). À côté du CV et de la liste complète des travaux (classés par type de publication), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, et les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier de candidature est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi.

2.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 254

Nombre de candidats : 99

Liste des promus :

BENHENNI Karim (Grenoble 2),

BONANSEA ép. THIEULLEN Michèle (Paris 6),

FAURE ép. LAUTON, Michèle (IUT Sceaux), GANDOLFO Daniel (Toulon),

GRUN REHOMME Michel (Paris 2), GUERRIER Viviane (IUFM Lyon),
HABBAL Abderrahmane (Nice), HADIJI Rejeb (Paris 12),
MEYER ép. BELLAMY Nadine (IUT Evry),
POSTEL ép. DUTRONC Marie (Paris 6), SANDRI Dominique (Lyon 1),
TURLOT Jean-Christophe (IUT Pays de l'Adour).

Nous encourageons nos collègues promouvables à éviter une autocensure excessive.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble d'une carrière de MCF. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est 51 ans. Les âges s'étendent de 45 à 60.

2.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 258

Nombre de candidats : 139

Liste des promus :

BECKER Roland (Pau), BONNEL Henri (Nouméa),
BRIANE Marc (INSA Rennes), DEL MORAL Pierre (Nice),
FANG Shizan (Dijon), FRANCOIS Olivier (INP Grenoble),
FRANCQ Christian (Lille 3), GAREL Bernard (INP Toulouse),
GARNIER Josselin (Paris 7), GUES Olivier (Aix-Marseille 1),
PERRIER Valérie (INP Grenoble), SAINT RAYMOND Laure (Paris 6).

Pour l'examen des promotions à la première classe des professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions,...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leurs dossiers.

Le CNU veille à une répartition équilibrée des sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L'âge moyen des promus est 44 ans. Les âges s'étendent de 32 à 57.

2.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 6

Nombre de collègues promouvables : 227

Nombre de candidats : 91

Liste des promus :

AZAIS Jean-Marc (Toulouse 3), BOUCHITTE Guy (Toulon),
JAFFARD Stéphane (Paris 12), KABANOV Youri (Besançon),
KUTOYANTS Iouri (Le Mans), LE ROUX Alain (Bordeaux 1).

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion et de structuration de la recherche.

L'âge moyen des promus est 55 ans. Les âges s'étendent de 45 à 61.

2.4 Promotions au 2nd échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 3

Nombre de collègues promouvables : 24

Nombre de candidats : 11

Liste des promus :

BARLES Guy (Tours), LEDOUX Michel (Toulouse 3),
MATVEEV Vladimir (Dijon).

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle, ainsi que l'âge.

L'âge moyen des promus est 53 ans. Les âges s'étendent de 48 à 63.

2.5 Promotions locales 2006

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié (49,5%) des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. (Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables.) Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur.

Le bilan des promotions locales 2007 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2006 dans notre section.

2.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

12 promotions avaient été attribuées par le CNU. 11 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

BORDIER Gérard (Paris 10), CHABOUR Rachid (Metz),
GHERMANI Belaid (Paris 12), HUARD Alain (INSA Toulouse),
LASSNER François (Versailles - St Quentin),
MAURIES ép. IGERSEIM Jacqueline (Strasbourg 2),
NACHAOUI Abdeljalil (Nantes), RAOUX Thierry (Reims),
RICHARD ép. JUNG Françoise (Grenoble),
ROUBAUD ép. GERMAIN Marie-Christine (Aix-Marseille 1),
VARENNE Jean-Pierre (Nice).

2.5.2 Première classe des professeurs

15 promotions avaient été attribuées par le CNU. 13 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

ALOUGES François (Paris 11), DANA Rose (Paris 9),
FRANCHI Jacques (Strasbourg 1), DESBAT Laurent (Grenoble 1),
GIACOMIN Giambattista (Paris 7), GUILLOPE Colette (Paris 12),
JAOUA Mohamed (Nice), MISCHLER Stéphane (Paris 9),
LABBAS Rabah (Le Havre), LELANDAIS ép. FLANDRIN Evelyne (Paris 5),
RESPONDEK Witold (INSA Rouen), SOULIER Philippe (Paris 10),
SUQUET Charles (Lille 1).

2.5.3 Classe exceptionnelle des professeurs

Le CNU avait attribué 7 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle. 4 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

FABRIE Pierre (Bordeaux 1), GUERRE ép. DELABRIERE Sylvie,
JOUINI Elyes (Paris 9), PONTIER ép. SUEUR Monique (Toulouse 3).

Le CNU avait attribué 4 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle. Il y a eu 5 promotions locales :

BARAS Pierre (Chambéry), BERTOIN Jean (Paris 6),
COMETS Francis (Paris 7), MASSART Pascal (Paris 11),
PRUM Bernard (Evry).

3 Congés pour recherche ou conversion thématique, pour l'année 2005-2006

Le nombre de semestres de CRCT que le CNU pouvait attribuer cette année est 8. Ce nombre est ridiculement faible par rapport au nombre de semestres demandés (plus de 100 dans notre section cette année), et à la qualité des projets annoncés.

Le CNU a proposé d'accorder un semestre de CRCT à :

BODART Olivier (MdC Clermont 2),
BONANSEA ép. THIEULLEN (MdC Paris 6),

BRETON Jean-Christophe (MdC La Rochelle),
BOUSSOUIRA ép. ALABAU Fatiha (Prof. Metz),
FRANCOIS Olivier (Prof. INP Grenoble), GOATIN Paola (MdC Toulon),
MATHIEU Pierre (Prof. Aix-Marseille 1), MAURY Bertrand (Prof. Paris 11).

4 Motion sur les modalités d'attribution de PEDR

La motion suivante a été adoptée par le CNU 26, et transmise au ministère en février 2007.

La 26ème section du Conseil National des Universités, réunie le 6 février 2007, demande la clarification de la procédure et des critères d'attribution des Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche. L'action minimale consisterait en la publication d'un compte-rendu public après chaque réunion de la commission d'attribution. Ce compte-rendu détaillerait les critères utilisés, présenterait un bilan chiffré, et donnerait la liste des membres du jury.

De plus les règles de désignation des membres de ce jury doivent être publiques. De nombreux collègues méritant sans conteste la PEDR ont essuyé des refus ces dernières années ; l'incompréhension de la communauté est grande. L'obscurité et la pénurie alimentent un important mécontentement.
